ID: 038-253804363-20240429-BS_2024_13-DE





BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 29 avril 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix Nombre de membres présents : 21 représentants 36 voix Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 40 voix

Délibération n° BS-2024/13

Objet : Conventions de partenariat dans le cadre du projet de coopération internationale « Chicamocha en commun : initier une démarche de gouvernance partagée dans le Canyon du Chicamocha (Colombie) »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
REY Freddy	CHAVAND Christelle
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOIX-NEVEU Arthur
	BOUZON Elodie
	EGO Catherine
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
	POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand
	ZUCCHERO Pascal

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MONIN Michelle
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	DUPRAZ Fabien à ZUCCHERO Pascal
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	MOLLIERE Denis
BONNARDON Pierre	

Votants (en voix): 40 Exprimés (en voix): 40

Pour: 40 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Délibération n° BS-2024/13

Publié le 02/05/2024



ID: 038-253804363-20240429-BS_2024_13-DE

Objet : Conventions de partenariat dans le cadre du projet de coopération internationale « Chicamocha en commun : initier une démarche de gouvernance partagée dans le Canyon du Chicamocha (Colombie) »

Le projet « Chicamocha en commun » fait suite à huit ans de coopération internationale entre la commune de Crolles, celle de Zapatoca et l'association Tétraktys. Le projet a été validé par l'Agence Française pour le Développement (co-financeur dans le cadre du dispositif FICOL) en janvier 2024, pour un budget de 1 456 560€ sur trois ans.

Le projet a pour ambition de mettre en place les prémices d'une gouvernance partagée entre 4 communes du canyon du Chicamocha au service du développement du territoire en s'appuyant sur deux politiques publiques structurantes : tourisme, eau et assainissement.

ROLE DU PARC DANS LE PROJET

Dans ce contexte, le Parc est attendu pour :

- Une expertise et appui technique (construction et animation d'une gouvernance, implication de la communauté et stratégie touristique)
- La mobilisation de ressources humaines pour les voyages d'études et l'accueil de délégations.

PROPOSITION DE DECISION

La délibération porte sur l'approbation des deux conventions rattachées au projet :

- La convention cadre de partenariat entre l'ensemble des partenaires du projet.
- La Convention Opérationnelle de Partenariat Projet de Coopération Internationale entre la ville de Crolles et le PNR de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- De valider la participation du Parc au projet Chicamocha en commun.
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes,
- D'autoriser le Président à signer les conventions et tout document afférent au projet.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2024, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 MAI 2024

Délibération n° BS-2024/13

2